

Formulaire de requête pour un financement à effet multiplicateur pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation — ESPIG à effet multiplicateur¹

CONTEXTE	
Pays	Mauritanie
Agent(s) partenaire(s) :	Banque mondiale
Agence(s) de coordination :	Agence Française de Développement
Date de dépôt du PSE/PTE endossé :	2011
Période couverte par le PSE/PTE :	2011-2020
Date de dépôt du dossier complet :	4/3/2020
Intitulé du programme (facultatif) :	Projet d'Appui au Secteur de l'Éducation de Base – Phase 2
Montant sollicité pour l'ESPIG à effet multiplicateur :	5,0 millions dollars EU
ESPIG à effet multiplicateur — Part fixe ² :	3,5 millions dollars EU
ESPIG à effet multiplicateur — Part variable ³ :	1,5 millions dollars EU
Autre financement des bailleurs de fonds pour le programme (énumérer les bailleurs et les montants)	IDA 40 millions dollars EU
Cofinancement mobilisé :	Aucun
Commissions de l'agent partenaire (Fonds à effet multiplicateur) qui s'ajoutent à l'allocation du pays :	1,75% ou 87.500 dollars EU
Montant sollicité pour l'ESPIG ordinaire :	7,5 millions dollars EU
ESPIG ordinaire — Part fixe ⁴ :	5,25 millions dollars EU
ESPIG ordinaire — Part variable ⁵ :	2,25 millions dollars EU
Commissions de l'agent partenaire (ESPIG régulier) qui s'ajoutent à l'allocation du pays :	1,75% ou 131.250 dollars EU
Date estimée de démarrage :	1/9/2020
Date estimée de clôture (doit être le dernier jour du mois, par ex. 30 juin 2025) :	10/31/2025
Date prévue pour la remise du rapport de fin d'exécution :	2/28/2026
Devise du financement — entrer « X » pour préciser la devise du financement et des commissions	<input checked="" type="checkbox"/> USD
	<input type="checkbox"/> Euro
Modalité du financement — (entrer « X ») ⁶	<input type="checkbox"/> Fonds commun sectoriel ou aide budgétaire
	<input type="checkbox"/> Fonds commun de projet/Cofinancement
	<input checked="" type="checkbox"/> Projet autonome

¹Ce formulaire de requête a été révisé en novembre 2019

²Y compris les autres coûts encourus par l'agent partenaire au titre de la supervision, des bureaux-pays, etc. (Voir la section « Coûts supplémentaires du programme » de cette requête).

³Y compris les autres coûts encourus par l'agent partenaire au titre de la supervision, les bureaux de pays, etc. Veuillez noter que les frais de l'agent partenaire imputés à la part variable ne peuvent être décaissés que si les indicateurs sont satisfaits.

⁴Y compris les autres coûts encourus par l'agent partenaire. Les frais de l'agent partenaire imputés à la part variable ne peuvent être décaissés que si les indicateurs sont satisfaits.

⁵Y compris les autres coûts encourus par l'agent partenaire. Les frais de l'agent partenaire imputés à la part variable ne peuvent être décaissés que si les indicateurs sont satisfaits.

⁶Voir l'annexe 1 pour les définitions.

NOTE À L'ATTENTION DE L'UTILISATEUR

Publication des documents de l'ESPIG :

Suite à l'approbation finale de ce formulaire de requête par le Comité des financements et performances/le Conseil, le document final sera publié sur le site Web du PME. Ceci est conforme à la politique de transparence du PME, exigeant que toutes les requêtes ESPIG approuvées et autres documents connexes, y compris les documents de programme, les revues sectorielles conjointes ou les aide-mémoires soient publiés sur le site Web du PME dans la rubrique des pays en développement partenaires, sauf objection du pays. Veuillez noter que les informations personnelles confidentielles, dont les numéros de téléphone et les adresses électroniques, seront supprimées/effacées des documents avant leur publication sur notre site Web.

Notification au Secrétariat :

Préalablement à tout processus de préparation d'une requête d'ESPIG, l'agence de coordination avertit systématiquement le Secrétariat que le pays a l'intention de présenter une requête. Le Secrétariat se met alors en rapport avec les autorités nationales et l'agence de coordination pour convenir d'un calendrier de préparation et de remise de la requête, en fonction du calendrier propre au pays pour le secteur de l'éducation et de la date de remise des requêtes fixée par le PME.

Directives relatives aux requêtes :

Il est conseillé aux pays demandeurs de lire les [Directives relatives à l'obtention d'un financement à effet multiplicateur pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation](#) et les [Directives relatives à l'obtention d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation ordinaire](#) (le cas échéant), qui expliquent le processus de préparation de la requête, et notamment le calendrier, les étapes nécessaires et les dépôts intermédiaires de documents pour l'examen de la qualité de la requête. Veuillez également consulter le « Document d'orientation à l'intention du Comité des financements et performances pour évaluer les manifestations d'intérêt pour le Fonds à effet multiplicateur du PME » disponible à l'adresse : <https://www.globalpartnership.org/content/guidance-evaluate-expressions-interest-gpe-multiplier>. Si nécessaire, le demandeur peut contacter le responsable-pays au Secrétariat pour obtenir des informations supplémentaires.

Dossier de requête :

Le dossier complet de la requête d'ESPIG est considéré comme faisant partie intégrante de l'approbation du Comité des financements et performances ou du Conseil. Toute modification de ces documents après leur dépôt auprès du PME doit suivre la [Politique sur l'ESPIG](#). Cela inclut toute modification des documents de programme lors du processus d'approbation interne de l'agent partenaire.

Sources de données :

Les données financières, celles du secteur éducatif et toutes autres informations relatives au pays incluses dans la requête doivent être accompagnées des sources pertinentes dans les sections correspondantes du formulaire.

TABLE DES MATIÈRES

I. ESPIG à effet multiplicateur	4
I.1 Sources et types de cofinancements	
II. Respect des prérequis – Part fixe	4
II.1 Un PSE/PTE crédible et endossé	
II.2 Preuves de l'engagement à financer le PSE/PTE endossé	
II.3 Disponibilité de données essentielles	
III. Informations sur le pays	6
IV. Programme	7
IV.1 Description du programme	
IV.2 Réalisations escomptées	
IV.3 Situation financière	
IV.4 Rôle de l'agent partenaire et coûts	
IV.5 Utilisation des autres coûts de l'agent partenaire	
IV.6 Efficacité de l'aide	
V. Information sur la part variable	13
V.1 Stratégies de la part variable proposées au titre de l'équité, de l'efficacité et des résultats d'apprentissage	
V.2 Indicateurs, cibles et moyens de vérification de la part variable	
V.3 Mécanisme de décaissement	
VI. Approche inclusive	15
VI.1 Partenaires de développement	
VI.2 Validation	
Annexe I : Définitions	17

I. ESPIG à effet multiplicateur

II.1 Sources et types de cofinancements

Le Fonds à effet multiplicateur du PME mobilise des financements extérieurs parallèlement à la contribution du PME. Veuillez lister les financements mobilisés auprès de chaque partenaire, le nom du partenaire et l'instrument utilisé (par exemple, financement, prêt, etc.).

Le montant du financement doit être égal ou supérieur à celui du cofinancement indiqué dans la manifestation d'intérêt. Si ce n'est pas le cas, veuillez fournir une explication.

La requête peut ne pas être approuvée si la valeur de l'ensemble des cofinancements est inférieure au ratio de 3 dollars pour un dollar exigé pour obtenir l'allocation maximale par pays du Fonds à effet multiplicateur.

#	Partenaire	Montant en USD	Instrument (financement, prêt, etc.)
1	Association Internationale de Développement (IDA)	40 millions	Don
2			
3			
4			
5			
	Montant total en USD	40 millions	Don

II. RESPECT DES PRÉREQUIS AU FINANCEMENT – PART FIXE

II.1 Prérequis 1 : Un PSE/PTE endossé de qualité ⁷

Veuillez préciser les raisons justifiant la qualité du PSE/PTE endossé peut être jugé de qualité en récapitulant les principales conclusions et recommandations du rapport d'évaluation, et montrer de quelle façon elles ont été prises en compte dans la note sur le rapport d'évaluation en indiquant notamment tout ajustement apporté au PSE/PTE ou toute action de suivi à moyen ou long terme décidée ultérieurement, ainsi que tout autre problème en suspens lié au PSE/PTE.

Le Programme National de Développement du Système Éducatif (PNDSE II) couvre la période 2011 à 2020.

Il correspond à un **engagement politique de très long terme** (depuis 1999) de la Mauritanie pour une réforme structurelle de son système éducatif caractérisé notamment par le passage d'un double système d'enseignement du point de vue linguistique à un système unifié dont le bilinguisme arabe – français constitue la référence commune. La mise en œuvre de cette réforme a été sous-tendue par le Programme National de Développement du Système Éducatif (PNDSE)

La première phase du programme (PNDSE I) a été mise en œuvre au cours de la période 2002 à 2010, puis la deuxième phase (PNDSE II) entre 2011 et 2020. Cette politique éducative qui traduit la vision du Gouvernement pour le développement du Secteur, s'inscrit dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) et s'inspire du Cadre d'Action de Dakar (EPT 2000) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Elle consacre l'approche sectorielle, adoptée dans le cadre du PNDSE qui vise à favoriser un développement et harmonieux du secteur éducatif dans son ensemble.

⁷Ce sont essentiellement les documents relatifs au PSE, présentés avant la requête, qui attestent de la crédibilité du plan sectoriel de l'éducation. La présente section doit donc se limiter à une brève synthèse des principales questions mises en lumière lors du processus d'évaluation.

Les orientations stratégiques du PNDSE ont été entérinées par la Lettre de politique du secteur éducatif pour la décennie 2011-2020, signée par le Premier ministre et le Ministre des affaires économiques et du développement fin 2015.

La politique éducative a été réaffirmée dans la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030) qui constitue le cadre stratégique global de l'Etat couvrant l'ensemble des secteurs économiques et se place dans le cadre des objectifs du développement durable (ODD). Elle est organisée autour de trois leviers stratégiques. Le levier n°2 « *Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base* » vise en particulier à développer le capital humain à travers le relèvement de la qualité et de l'accès à l'éducation et à la santé et aux autres services sociaux de base ainsi que le renforcement de la protection sociale.

Le secteur de l'éducation fait l'objet du premier des quatre chantiers stratégiques définis pour le levier n°2 : *le chantier stratégique de relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle*. L'objectif de ce chantier est d'accélérer la mise en œuvre du Programme National de Développement du Secteur Educatif en vue de promouvoir une éducation pour tous de qualité, pertinente par rapport à la demande sociale, efficace pour répondre aux besoins de l'économie en main d'œuvre qualifiée, et ce dans des conditions d'équité.

Le PNDSE est organisé en trois composantes traduisant les trois grands axes stratégiques du programme : A) L'amélioration de la **qualité des apprentissages** et de la pertinence des formations à tous les niveaux du système ; B) La **maîtrise quantitative des flux**, pour généraliser l'enseignement fondamental, élargir l'accès au premier cycle secondaire, réguler l'accès aux niveaux supérieurs, et pour réduire les disparités géographiques ou entre genres, ainsi que les inégalités économiques dans les parcours scolaires individuels ; C) L'**amélioration de la gestion et de la gouvernance** du secteur par une meilleure gestion des ressources humaines et matérielles, une répartition équitable de l'offre éducative, la mise en place de normes, d'outils techniques et de mécanismes institutionnels, et par un renforcement du pilotage du secteur, à travers la poursuite du processus de décentralisation, l'implication de tous les acteurs du système et le développement des outils de gestion et de pilotage.

Les objectifs décrits dans le PNDSE II initial ont été légèrement révisés à la suite du dernier diagnostic effectué dans le rapport d'état sur le système éducatif (RESEN 2015), et pour prendre en compte des ajustements opérés par la SCAPP 2030. Toutefois les grandes lignes d'action demeurent les mêmes. Une note d'actualisation du PNDSE II a été élaborée en juin 2018 dans le cadre d'une prolongation jusqu'en 2021.

La mise en œuvre du PNDSE II a été encadré par des Plans d'Action Triennaux successifs couvrant les périodes 2011-2015, 2016-2018. Le troisième PAT couvrant la période 2019-2021 a été élaboré en 2018 sur la base de ce cadre politique de moyen et long terme et en utilisant les informations statistiques et budgétaires disponibles les plus récentes.

La préparation du PAT 2019-21 a bénéficié des résultats de l'évaluation du PAT précédent 2016-2018. Le rapport d'évaluation a souligné le décalage entre les actions envisagées et les financements potentiels, la nécessité d'une meilleure organisation dans la recherche de financement entre les départements ministériels et la DPEF et le besoin de hiérarchiser les besoins. Les recommandations portent aussi sur les procédures d'exécution particulièrement lentes pour les projets d'infrastructures.

La préparation du PAT 2019-2021 a donné lieu à un exercice de hiérarchisation en attribuant des niveaux de priorité aux actions envisagées conduisant à des arbitrages afin d'écart entre les dépenses et le niveau de financement potentiellement envisageable.

Le PNDSE est le fruit de l'engagement des autorités gouvernementales à relever les défis du système éducatif, renouvelé avec la SCAPP 2030. Son élaboration, comme celle du PAT 2019-2021 a été inclusive et participative, associant tous les départements ministériels concernés et le Groupe Local des Partenaires en éducation. Les Partenaires techniques et financiers ont appuyé le Gouvernement dans cette initiative.

Le bon fonctionnement du GLPE, qui contribue à l'amélioration de l'environnement des réformes a permis la participation de tous les partenaires membres du GLPE aux débats sectoriels et aux échanges pour arriver à la production du document de stratégie à long terme et des plans d'action triennaux.

Les cadres de projection du PNDSE et de son coût ont été mis à jour à l'occasion de la préparation de chacun des plans d'action successifs en s'appuyant sur le modèle de simulation financière.

La Direction des Projets Education Formation (DPEF) assure le suivi des actions et des indicateurs de résultats qui font l'objet de présentations lors des revues sectorielles conjointes.

II.2 Prérequis 2 : engagement à financer le PSE/PTE endossé

Veillez utiliser le tableau ci-dessous pour fournir les informations sur la mobilisation de ressources externes. Indiquer si vous utilisez l'exercice ou l'année civile. Si vous utilisez l'exercice, veuillez préciser le début et la fin (mois) de ce dernier. Veuillez également inclure, le cas échéant, les sources de toutes les données.

Veillez fournir les derniers éléments relatifs à la mobilisation des ressources intérieures en utilisant le modèle de la Matrice des prérequis du modèle de financement, Annexe sur le financement intérieur disponible sur le site Web du PME via [ce lien](#)⁸. Veuillez joindre le modèle complété à cette requête.

TABLEAU 1 | Preuve de la mobilisation des ressources

Valeurs réelles sur trois ans			Valeurs cibles pour la durée du programme					
Données pour les trois dernières années Année fiscale = année civile			Données pour la durée couverte par le programme Le PAT couvre la période 2019-2021. Les données relatives au PAT seul figurent dans les cases surlignées					
2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Plan sectoriel de l'éducation								
Coût du plan sectoriel de l'éducation (millions N-UM)								
Fonctionnement	6 300	6 200	6 800	7 400	8 100			
PAT			2 452	2 147	1 878			
Total	6 300	6 200	9 252	9 547	9 803			
Financement intérieur (millions N-UM)								

⁸Ce modèle Excel est le même que le tableau sur le financement intérieur, initialement présenté dans le processus d'examen de la qualité (QAR). Vous pouvez également le consulter sur le site web du GPE à <http://www.globalpartnership.org/content/funding-model-requirement-matrix-domestic-financing-annex>. Pour toute question sur cette section, veuillez envoyer un courriel au Secrétariat du PME à gpe_grant_submission@globalpartnership.org.

Courant	6 300	6 200	6 800	7 400	8 100			
Investissement	700	800	800	900	900			
Financement extérieur– y compris fonds du GPE* (Financements annoncés, millions N-UM)								
			1 537	1 217	1 086			
Déficit de financement tel qu'enregistré dans le PSE* (PAT, millions N-UM)								
	0	0	-365	-193	-29			
Aide du GPE (millions N-UM)								
			280	98	98			

- Les financements extérieurs mentionnés ici et dans le document du PAT comprennent l'anticipation de l'appui du GPE ; Le déficit est calculé après prise en compte de l'appui du GPE

TABLEAU 2 | Interventions majeures des partenaires de développement

Nom du bailleur de fonds	Interventions majeures	Volume financier Millions N-UM	Années couvertes Prorata-temporis pour le PAT
KFW	- FTP (réhabilitation, extension, équipements de quelques centres + formation)	488,75	2019-2021
Banque Mondiale + GPE	Constructions, formations formateurs, subvention pour les établissements, formation jeunes	1 976,00	2020-2024
AFD	Fondamental et Secondaire 1 FTP (C2D III et IV)	519,61	2019-2023
BID	Enseignement secondaire	399,00	2020-2024
Union Européenne	FTP	258,49	2019-2021

II.3. Pré requis 3 : disponibilité de données essentielles ou d'une stratégie d'utilisation et de production des données

Cette condition préalable relative à la disponibilité des données ou, à défaut, d'une stratégie de production et d'utilisation des données se divise en trois sous-composantes comme indiquées ci-dessous.

II.3.1 Une analyse sectorielle de l'éducation récente

- Fournir les informations et les dates de l'analyse sectorielle de l'éducation la plus récente, y compris une liste des éléments analytiques inclus (par ex. l'analyse démographique, l'analyse des politiques existantes, les coûts et le financement, la performance du système et les capacités de celui-ci).
- Indiquer comment la vulnérabilité et l'équité, en particulier la situation de l'éducation pour les groupes marginalisés tels que les filles et les enfants handicapés, ont été prises en compte⁹.

⁹ S'il peut être fait référence à l'évaluation réalisée dans la matrice de préparation des exigences prévues par le modèle de financement du PME (première étape de l'examen de la qualité), la présente section pourra se limiter à un compte rendu des progrès effectués par rapport aux lacunes identifiées ; à défaut, si un autre document est déjà consacré à cette analyse, il suffira de le mentionner et de le joindre.

Le dernier rapport d'analyse sectorielle (RESEN) de la Mauritanie a été réalisé en 2015. Il a permis de mesurer les progrès réalisés et les difficultés et défis majeurs auxquels doit faire face le système éducatif mauritanien.

Démographie. Le rapport d'analyse sectorielle a souligné **la jeunesse de la population mauritanienne** et les conséquences pour le système éducatif. Il anticipe une pression démographique encore forte au cours des années prochaines avec comme conséquence immédiate l'augmentation significative de la population d'âge scolaire durant cette période, ce qui constitue un défi supplémentaire dans l'atteinte des objectifs de scolarisation et demandera la mobilisation d'importantes ressources additionnelles, à la fois pour améliorer significativement les taux actuels de scolarisation et pour répondre aux demandes nouvelles dues à la croissance démographique.

Selon le dernier recensement de 2013, le nombre d'habitants est estimé à 3 537 368 habitants contre 2 508 159 en 2000. Entre ces deux périodes, la population a augmenté de moins d'un million de personnes, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 2,77%. L'ONS a réalisé des projections de la population et la population totale du pays évoluerait à 3 729 523 en 2015, à 4 256 828 en 2020 et à 4 858 686 en 2025. En même temps, la population âgée de 3 à 18 ans atteindrait 1 661 684 en 2017 et pourrait s'accroître de 300 000 individus d'ici 2030

La Mauritanie se caractérise aussi par une urbanisation croissante de sa population. La population vivant en zone urbaine est estimée à 48%¹⁰ contre 38% en 2000 soit une augmentation de 10 points de pourcentage en 13 ans. Par ailleurs, on constate une forte concentration de la population dans la capitale. En effet, en 2013 la population de Nouakchott représentait 27,1% de la population totale contre 22% en 2000¹¹.

Par ailleurs, l'analphabétisme est encore persistant en Mauritanie. Selon le RESEN (2015) le taux d'alphabétisation des adultes demeure encore à un niveau relativement faible, soit 56% d'adultes de 22-44 ans alphabétisés¹². Les femmes présentent un niveau d'alphabétisation moindre (50%) que celui des hommes (64%).

Economie. L'analyse macro-économique révèle que **le revenu réel par habitant s'améliore**. Le Produit Intérieur Brut (PIB) de la Mauritanie a connu une croissance substantielle entre 2004 et 2014, en passant de 486,9 milliards à 1544 milliards d'UM à prix courant soit un accroissement moyen de 12,3% par an contre 3,9% en 2017, ce qui s'est traduit par une **augmentation des ressources de l'État**. Les dépenses de l'Etat ont été multipliées par 3 en 10 ans en passant de 149 milliards d'Ouguiya en 2004 à 460 milliards en 2014 soit une augmentation moyenne de 11,9% par an. Les dépenses courantes ont, quant elles, connu une croissance plus faible comparativement aux dépenses totales. Entre 2004 et 2014, elles ont augmenté en moyenne de 10,8% par an, passant de 101,9 milliards en 2004 à 284,8 milliards en 2014.

Les dépenses d'investissements, avec une augmentation moyenne de 14% par an, ont cru plus vite que les dépenses courantes en passant de 28,6 milliards en 2004 à 175,2 milliards en 2014 contre 28,4 milliards en 2017. Sur la période, les dépenses d'investissement sur financement intérieur ont représenté en moyenne 73% des dépenses totales d'investissements, et ont augmenté en moyenne de 15,4% par an contre une augmentation moyenne de 11,6% des investissements sur financement extérieur.

Accès. Le rapport sectoriel indique qu'au fondamental, malgré le fait que le TBS oscille autour de 100% depuis plusieurs années, cela ne signifie pas que le système éducatif mauritanien est parvenu à scolariser tous les enfants en âge d'aller à l'école dans le fondamental. En effet, il existe encore des enfants d'âge scolaire qui n'ont jamais été scolarisés. Par ailleurs, l'analyse du parcours scolaire des enfants scolarisés montre **qu'une proportion non négligeable de ceux-ci quittent l'école avant d'avoir atteint la fin du fondamental**. En effet, 30% des élèves en 2017 n'atteignent pas la fin du fondamental et ont donc très peu de chances d'acquérir les connaissances nécessaires pour être et rester alphabétisés pendant leur vie adulte. En 2017, le TBS du premier

¹⁰ Office Nationale de la Statistique : Présentation des résultats provisoires du recensement de 2013

¹¹ Idem

¹² La définition d'alphabétisé réfère au fait de pouvoir lire toute une phrase sans difficulté. Une mesure plus souple, intégrant le savoir lire avec difficulté, induirait un taux d'alphabétisme de 72 % en 2014

cycle du secondaire est estimée à 45% et celui du second cycle estimé à 31%, soit une légère hausse par rapport à 2016.

Performance. Moins de 15% et 20% des élèves mauritaniens atteignent le niveau minimum en lecture et en mathématiques respectivement (PASEC 2004). L'analyse sectorielle relève que le taux de rétention en 6^{ème} année du fondamentale se situe en 2014 à 60% (contre 67% en 2017). Ce qui signifie que dans les conditions actuelles de scolarisation, pour 100 enfants qui font leur entrée à l'école en 2014, 40% abandonneront l'école et n'atteindront pas la fin du cycle. Les abandons sont toutefois moins importants dans le cycle secondaire où on estime respectivement à 28% et 18% les taux d'abandons dans le 1^{er} et le 2nd cycle du secondaire. Au fondamental, le niveau des acquis des élèves est globalement faible. L'évaluation des acquis (des élèves des 3^{ème} et 5^{ème} année du fondamental) de 2014 a révélé un niveau très faible en langues et en mathématique, faiblesse des acquis qui s'accompagne d'un niveau de variabilité très élevé entre élèves et wilaya. En effet, en moyenne un élève de 3^{ème} AF n'arrive à maîtriser que 23% du programme d'Arabe et seulement 13% du programme de Français. En 5^{ème} AF, la maîtrise des langues s'améliore légèrement avec 40% d'élèves maîtrisant le programme d'Arabe 9% et 16% celui du Français.

Même en référence à ses évaluations nationales, la Mauritanie constate que ses élèves ne réalisent pas une performance. La CNE a réalisé plusieurs évaluations d'apprentissage depuis 2003 et plus régulièrement ces dernières années dans le cadre du PASEB de la Banque mondiale. Dans les évaluations de la CNE, les résultats d'apprentissage sont également assez faibles. Les résultats en arabe sont meilleurs qu'en français, ce qui confirme la grande faiblesse du système éducatif pour l'apprentissage de cette langue. Plus inquiétant encore, ils semblent montrer une tendance à la baisse de l'apprentissage des élèves, en particulier ceux de la 3^{ème} année. Ils ont obtenu, respectivement, 32 pour cent et 16 pour cent en arabe et en français en 2003, chiffres qui sont tombés à 23 pour cent et 13 pour cent onze ans plus tard, en 2014. Les résultats en mathématiques sont singulièrement bas pour les élèves de cinquième année qui ont obtenu un score décevant de 8 pour cent en 2011 et de 9 pour cent en 2014.

Bien qu'il n'y ait pas de différences perceptibles entre les élèves fréquentant les écoles publiques en milieu urbain et rural, les différences de résultats d'apprentissage entre les écoles privées et les écoles publiques étaient significatives. Selon les résultats de l'IPS, seuls 1,7 pour cent des élèves des écoles publiques étaient capables de lire une phrase simple de 8 mots en français contre un taux toujours faible mais plus élevé de 11,5 pour cent pour les élèves du privé. Lire une phrase en arabe était beaucoup plus facile : 30,4 pour cent des élèves des écoles publiques y parvenaient contre 40,8 pour cent pour ceux des écoles privées. Une proportion importante de 37 pour cent des élèves de 4^{ème} année ne pouvaient pas additionner deux nombres à un chiffre, soit 43 pour cent des élèves dans les écoles publiques et 20 pour cent dans les écoles privées. Pour les opérations à deux chiffres, les pourcentages des élèves du secteur public et de ceux de leurs pairs du secteur privé capables de les exécuter sont les suivants : addition, 34,1 pour cent contre 65,7 pour cent ; soustraction, 10,6 pour cent contre 21,0 pour cent ; et multiplication, 2,3 pour cent contre 4,4 pour cent.

Coûts et financement. Dans la répartition des dépenses courantes publiques d'éducation pour l'année 2014 par sous-secteur et par type de dépenses, l'enseignement fondamental apparaît comme le sous-secteur qui a bénéficié d'une priorité budgétaire au cours de la dernière décennie dans la mesure où ce niveau d'enseignement a toujours absorbé depuis 2004 plus de 50% des dépenses courantes d'éducation. Ce niveau d'allocation est nettement au-dessus de la moyenne des pays comparateurs (42,4%) avec des situations très disparates selon les pays : 34,7% au Mali à 49,3% en Sierra-Léone.

La part des dépenses courantes d'éducation allouée au premier cycle de l'enseignement secondaire général a diminué dans le temps en passant de 16,8% en 2008 à 12,6% en 2014 contre 18,4% pour les pays comparables. Au second cycle de l'enseignement secondaire général, la proportion est passée de 14,1% en 2008 et à 10,6% en 2014. L'enseignement technique et la formation professionnelle est le sous-secteur qui a bénéficié d'une augmentation au cours de la période 2004 et 2008 (2,9% en 2008 contre 3,4% en 2004) avant de se situer 5,8% en 2014. L'enseignement supérieur bénéficie d'une part des dépenses courantes d'éducation en 2014 qui se situe à 16,8%. La valeur de la Mauritanie se situe en dessous de la moyenne des pays comparables (18,4%).

En termes de coût unitaire, l'enseignement fondamental présente un coût unitaire de 12,4% du PIB/habitant en 2014 contre 11,5% pour les pays comparables. Au second cycle de l'enseignement secondaire général, ce coût représente 42,5% du PIB/habitant contre 41,9% du PIB/habitant pour les pays comparables. Par contre, au premier cycle de l'enseignement secondaire général, ce coût s'établit à 15,8% du PIB/habitant, tout comme le l'enseignement technique et la formation professionnelle 115% du PIB/habitant contre 190,4% du PIB/habitant dans les pays comparables. Il en est de même de l'enseignement supérieur dont le coût unitaire s'établit à 72,8 contre 196,6% du PIB/habitant dans les pays comparables.

Equité. En ce qui concerne les vulnérabilités et l'iniquité, le rapport révèle des disparités énormes en termes de financement de l'éducation par les parents. Au fondamental le coût moyen d'éducation est de 9 311 UM. Les dépenses d'éducation des parents en milieu rural sont soit cinq fois plus importante que celles des parents en milieu urbain, soit 3223 contre 15192 UM. Dans les sous-secteurs, le privé est sans commune mesure plus cher que le public, soit 8 fois plus (3 627 contre 30 379 UM). Par ailleurs, les disparités en termes d'appropriation des ressources publiques selon la richesse sont encore plus criantes puisque, les 20% d'individus les plus riches consomment 5,3 fois des ressources que les 20% les plus pauvres. Les 40% de la population les plus pauvres dépensent en moyenne 3391 UM pour l'éducation de leur enfant au fondamental, les 40% intermédiaires payent 5697 UM et les 20% les plus riches payent 4 fois et 2 fois plus cher respectivement. la disparité est encore plus marquée au niveau de l'enseignement supérieur où très peu de différence existe entre les coûts pour les familles. Les 40% les plus pauvres payent à peu près le même montant que les 40% intermédiaires alors que leur niveau de vie diffère fondamentalement (12300 contre 13500 UM). A côté, les 20% les plus riches ne dépensent que 20300 UM, ce qui ne représente guère le double des dépenses des deux premières catégories.

Politiques éducatives. La Mauritanie s'est engagée, depuis 1999, dans une réforme structurelle de son système éducatif. La mise en œuvre de cette réforme a été sous-tendue par le Programme National de Développement du Système Éducatif (PNDSE), caractérisé par deux phases distinctes : PNDSE I (2002 et 2010), et PNDSE II (2011 à 2020)

Les orientations stratégiques du PNDSE ont été entérinées par la Lettre de Politique du Secteur éducatif pour la décennie 2011-2020, signée par le Premier ministre et le Ministre des affaires économiques et du développement fin 2015.

La politique éducative a été réaffirmée dans la Stratégie Nationale de Croissance Accélérée et de Prospérité Partagée (SCAPP 2016-2030) qui constitue le cadre stratégique global couvrant l'ensemble des secteurs économiques et se place dans le cadre des objectifs du développement durable (ODD). Elle est organisée autour de trois leviers stratégiques et le levier n°2 « *Développer le capital humain et l'accès aux services sociaux de base* » vise en particulier à développer le capital humain à travers le relèvement de la qualité et de l'accès à l'éducation et à la santé et aux autres services sociaux de base ainsi que le renforcement de la protection sociale. Quatre chantiers stratégiques ont été définis par le levier n°2 : *le chantier stratégique de relèvement de l'accès et de la qualité de l'éducation et de la formation professionnelle*. L'objectif de ce chantier est d'accélérer la mise en œuvre du Programme National de Développement du Secteur Éducatif en vue de promouvoir une éducation pour

tous de qualité, pertinente par rapport à la demande sociale, efficace pour répondre aux besoins de l'économie en main d'œuvre qualifiée, et ce dans des conditions d'équité.

Le chantier comporte 6 interventions principales :

- Garantir une éducation de base de qualité de 10 ans à tous les jeunes mauritaniens ;
- Développer l'accès et la qualité du second cycle du secondaire ;
- Améliorer la gouvernance du secteur éducatif.
- Améliorer la qualité et la pertinence de l'enseignement supérieur et développer la recherche scientifique ;
- Développer une formation technique et professionnelle de qualité, pertinente par rapport aux besoins socioéconomiques ;
- Promouvoir l'enseignement originel et lutter contre l'analphabétisme

La politique éducative adoptée traduit la vision du Gouvernement pour le développement du Secteur à long terme et sa volonté de poursuivre la réforme de 1999 et les grandes orientations du Programme National de Développement du Secteur Éducatif. Les principaux objectifs de la politique éducative dans le court et le moyen terme sont structurés autour des axes stratégiques du PNDSE : L'accès, la qualité, la gestion et la gouvernance du secteur.

II.3.2 Données de base sur les moyens financiers et l'éducation

- Communiquer la date de la dernière présentation de données à l'Institut de statistique de l'UNESCO (UIS) et préciser les aspects non couverts par ces données.
- Indiquer les aspects non couverts par les données nationales (problèmes de qualité des données, pas de ventilation par sexe, absence de données sur les groupes marginalisés, absence de données financières, etc.).
- Récapituler les stratégies destinées à combler ces lacunes, en précisant de quelle façon leur mise en œuvre sera financée et si elles font partie du PSE endossé¹³.

Suite à la visite du site, la dernière présentation des données à l'Institut des Statistiques de l'UNESCO daterait de 2017. Les aspects relatifs à la scolarisation semblent globalement couverts. Cependant, les aspects relatifs aux financements sont sommairement abordés en ce sens qu'on ne peut pas savoir les dépenses globales d'éducation et leur répartition en dépenses courantes et dépenses d'investissement.

Quant aux données nationales, elles sont de qualité acceptable. Toutefois, il est à noter l'absence des données sur les groupes marginalisés et sur les données financières.

II.3.3 Un système ou des mécanismes de suivi des résultats d'apprentissage

- Indiquer s'il existe un système de mesure des résultats d'apprentissage et, le cas échéant, en donner une brève description.
- Mettre en évidence les problèmes identifiés et fournir un résumé des stratégies visant à les corriger, y compris la façon dont la mise en œuvre des stratégies sera financée¹⁴.

Une enquête sur les Indicateurs de Prestation de Services (IPS) en éducation s'est déroulée en milieu rural et urbain avec une représentativité nationale, auprès de 300 écoles publiques et privées primaires sur le territoire mauritanien, du 6 novembre au 22 décembre 2017.

¹³Si ces stratégies sont présentées dans le PSE endossé, il convient de les énumérer ici en indiquant les sources de financement et la référence à la section correspondante dans le PSE.

¹⁴ Si le système existant ou la stratégie visant à mettre en place un dispositif de ce type sont présentés dans le PSE endossé, il convient de signaler ici par un bref commentaire et d'indiquer la référence à la section correspondante du PSE.

La stratégie d'échantillonnage de l'enquête a été mise au point par l'Office National de la Statistique (ONS). L'enquête a été mise en œuvre par la Cellule Nationale d'Évaluation (CNE) en coordination étroite avec une équipe de la Banque mondiale. Dans chaque école, un cours d'arabe, de français ou de mathématiques d'une classe de 4e année a été observé. Jusqu'à 10 élèves de 4e ont été choisis aléatoirement au sein de chaque classe et les compétences de langue et de mathématiques de 2983 élèves ont ainsi été évaluées. De même, 1250 enseignants ont été évalués lors d'une évaluation d'une durée 1 heure 10 minutes de langue (français ou arabe), de mathématiques et de compétences pédagogiques. Finalement, 1929 enseignants ont été choisis aléatoirement au sein des écoles lors de la première visite des écoles afin d'évaluer lors d'une seconde visite inopinée l'effort fourni par les enseignants et leurs niveaux d'absence des écoles et des salles de classes.

L'enquête IPS vise à évaluer la qualité des services d'éducation primaire, à éclairer les différentes parties prenantes dans leurs prises de décisions et à améliorer les services rendus en éducation en Mauritanie. Les résultats issus de cette enquête devraient ainsi permettre aux responsables du secteur éducatif de (i) prendre des décisions d'orientation stratégique, (ii) élaborer des mesures correctives et (iii) améliorer la prestation des services.

Résultats des apprentissages des élèves :

Les faibles niveaux de connaissance minimale des enseignants et plus généralement les contraintes à la qualité des prestations de service d'éducation observés par les indicateurs IPS, se traduisent par des lacunes substantielles dans les apprentissages des élèves.

En moyenne, l'élève mauritanien de 4e année parvient à réaliser 34,4% du score global en mathématiques, 50,8% en arabe et à peine 16,3% du total des points en français. Ces chiffres cachent des niveaux d'hétérogénéité importants entre groupes d'élèves, selon le statut de l'école (public, privé). Le secteur public présente des résultats moyens nettement plus faibles dans toutes les matières. Les écarts sont tout particulièrement marqués en français alors que les élèves de 4e année fréquentant les écoles privées obtiennent un résultat moyen de 29,5 points de pourcentage supérieur aux élèves du secteur public (39,5% versus 10% respectivement). Les écarts sont également marqués en langue arabe, alors les élèves du secteur privé ont obtenu 19,6 points de pourcentage de plus en moyenne que les élèves du public (66,2% versus 46,6% respectivement). Dans le test de mathématiques, les écarts sont un peu moindres, soit 12,9 points de pourcentage, mais toujours significativement supérieurs pour les élèves fréquentant le secteur privé (44,5% versus 31,6% respectivement). Au sein du secteur public, les différences de résultats selon le milieu (rural, urbain) sont faibles en français et mathématiques, alors qu'en arabe un écart de 4,1 points en faveur des écoles urbaines est observé.

En ce qui a trait aux déterminants de la performance des élèves, on observe un effet significatif de la fréquentation par un élève du préscolaire, soit formel ou religieux, dans toutes les matières de l'évaluation. En effet, les écarts entre un enfant ayant fréquenté l'un des types de préscolaire et un élève qui n'a fait aucun type de préscolaire sont, en français, de près de 10 points de pourcentage, en arabe de 12 points et en mathématiques de plus de 5 points.

L'effet le plus significatif de la fréquentation par un type de préscolaire est lié au préscolaire formel qui est associé à une différence de 20 points de pourcentage en français relativement à un élève qui ne l'a pas fréquenté, 4 points de pourcentage en arabe et 6 points en mathématiques.

Toutefois, la fréquentation antérieure par un élève d'une école coranique est associée à une performance inférieure de 1 à 2 points de pourcentage dans toutes les matières de l'évaluation relativement aux autres élèves. La fréquentation concurrente de l'école coranique et de l'école primaire est par contre associée à une performance plus élevée, particulièrement en arabe, de 12 points de pourcentage de plus dans cette matière, de 4 points en français et 3 points en mathématiques de plus que les autres élèves.

Les causes de ces faiblesses sont en grande partie liées à l'insuffisance de la qualification des enseignants. L'évaluation des ENI effectuée en 2013 a signalé que la formation initiale des enseignants n'est pas adaptée et que le contenu même de la formation même cause problème.

Pour répondre à ces faiblesses, le Projet d'Appui à l'Éducation de Base 2, soumis au financement du GPE, vise à préserver la qualité et la pertinence de l'éducation par un renforcement de la qualité de la formation initiale des enseignants du fondamental et une rénovation du système de la formation continue des professeurs et des personnels d'encadrement des ENI et de l'ENS. De manière stratégique, le projet envisage la révision des curricula des ENI sur la base du nouveau profil du maître, le renforcement des capacités des formateurs et des personnels d'encadrement des ENI en vue de relever leur niveau de compétence professionnelle, et la poursuite de l'équipement des deux ENI construites à Nouakchott et à Aïoun en vue d'améliorer la formation en langue des enseignants bilingues.

III. INFORMATIONS SUR LE PAYS

REMARQUE : 1. Pour les requêtes émanant d'États fédéraux, cette section doit être reproduite pour chaque État concerné.

2. Veuillez inclure les sources des données démographiques et le PIB dans les notes de bas de page.

Population totale :	3 984 233 (ONS, 2018)
PIB par habitant (USD) :	1 280 (FMI, 2017)
Durée de l'année scolaire (de mois à mois) :	9 mois, octobre à juin
Durée du cycle budgétaire (de mois à mois) :	12 mois, janvier à décembre

IV. PROGRAMME

IV.1 Description du programme (extrait du document de programme)

Fournir ci-dessous l'emplacement (numéro de page) dans le document de programme où une description du programme peut être trouvée. Cela comprend les informations sur les objectifs du programme et les résultats escomptés connexes, ainsi que sur les composantes et les sous-composantes avec les montants de financement.

OU :

En 1 500 mots ou moins (3 pages au maximum), veuillez :

- Rédiger une description synthétique du programme incluant les objectifs généraux de celui-ci et les résultats escomptés correspondants, ainsi que les composantes et les sous-composantes accompagnées de leurs financements respectifs.
- Indiquer le cas échéant la participation escomptée du PME par composante et sous-composante en cas de projet cofinancé.

REMARQUE 1 : dans le cas des fonds commun sectoriel et des programmes d'aide budgétaire pour lesquels l'affectation initiale des ressources par intrant, activité, composante et sous-composantes (en général les modalités du projet) peut ne pas être pertinente, la description présentera une synthèse des principaux éléments du document de programme.

REMARQUE 2 : il est vivement recommandé de fournir un résumé de la description du programme. Contrairement au document de programme, cette requête est traduite afin de permettre aux membres de GPC et du Conseil non bilingues de comprendre le programme lors de l'examen du dossier de requête.

Veillez préciser quel sera l'événement ou l'activité du projet qui servira à déterminer la date de démarrage effectif du programme et à quelle date il est prévu :

Le Projet d'Appui à l'Éducation de Base 2 en Mauritanie contribue aux efforts de développement de l'éducation. Il vise à préserver la qualité et la pertinence de l'éducation, à élargir l'accès à l'éducation, à développer la scolarisation des filles dans les zones défavorisées et à développer des outils de gestion et de pilotage du secteur en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

L'Objectif de Développement du Projet (**ODP**) est d'améliorer la qualité de l'apprentissage et de l'enseignement dans toute la Mauritanie et d'améliorer la prestation des services d'éducation dans des régions sélectionnées.

Indicateurs de niveau ODP

Les indicateurs suivants permettront de faire le suivi de l'avancement dans la réalisation de l'ODP.

- a. Proportion des enseignants ayant le minimum de connaissances requis pour enseigner (IPS)
- b. Score moyen des élèves aux tests normalisés en arabe, en français et en mathématiques (IPS)
- c. Taux d'absence en salle de classe des enseignants
- d. Taux de transition des filles au secondaire entre la 1AF et la 1AS dans les six régions du Projet.

1. Le Projet contribuera à améliorer le système éducatif dans son ensemble, de la direction centrale à la prestation de services, afin de favoriser des progrès durables en matière de résultats d'apprentissage, une affectation et une utilisation efficaces des ressources humaines et une plus grande redevabilité au niveau local. Le Projet comprendra les trois Composantes suivantes : (1) transformation de la gestion des enseignants à travers un nouveau système de redevabilité et les nouvelles technologies ; (2) améliorer la prestation de services d'éducation dans les régions sélectionnées ; (3) gestion du secteur de l'éducation, gestion de Projet, suivi et évaluation.

2. L'objectif est d'améliorer l'enseignement et l'apprentissage grâce à des enseignants mieux qualifiés et mieux encadrés, plus de redevabilité y inclus au niveau de l'école, et une gestion améliorée du système par l'utilisation des nouvelles technologies. Pour améliorer l'enseignement et l'apprentissage, le Projet se concentrera sur les domaines suivants : (i) formation initiale ; (ii) formation continue ; (iii) gestion des enseignants ; (iv) évaluation des enseignants ; (v) dotation stratégique en personnel grâce à une répartition efficace du personnel ; (vi) plus grande disponibilité et renforcement du contenu des supports didactiques et pédagogiques ; et (vii) plus grande redevabilité au niveau des écoles. L'appui du Projet comprendra une assistance technique, des accords de performance avec les ENI et l'ENS, la formation ainsi que la production de manuels et de supports pédagogiques. Ce Projet sera complété par des mesures institutionnelles, dont certaines seront soutenues par l'OPD (P167348, P171238) en cours de préparation. Ces mesures incluent le remplacement du modèle actuel de recrutement d'enseignants ; le renforcement du leadership des directeurs d'école et la mise en place d'un solide modèle de gestion au niveau de l'école pour améliorer l'environnement scolaire et lutter contre l'absentéisme des enseignants.

Le projet inclut trois composantes essentielles :

Composante 1 : Transformation de la gestion des enseignants à travers un nouveau système de redevabilité et les nouvelles technologies (23,0 millions USD, dont 17,5 millions USD pour l'IDA et 5,5 millions USD pour le PME)

1. Un ensemble d'activités à l'échelle nationale est prévu au titre de cette Composante. La Composante vise à (i) améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage, au niveau fondamental, grâce à un système renforcé de formation initiale des enseignants ; (ii) renforcer la gestion des enseignants et leur développement professionnel pour améliorer la qualité du stock des enseignants ; (iii) mettre en place une revue stratégique pour l'évaluation des

enseignants afin de sortir les enseignants les moins performants de la salle de classe ; et (iv) introduire les leçons scriptées dans les classes du fondamental.

Sous-composante 1.1. Améliorer la qualité du flux de nouveaux enseignants **(2,6 millions USD, dont 2,0 millions pour l'IDA et 0,6 millions USD pour le PME)**

2. Cette sous-composante vise à améliorer la qualité du flux d'enseignants (nouveaux enseignants entrant dans le système éducatif) à travers (i) l'admission dans les ENI uniquement des candidats ayant satisfait à une norme minimale prédéfinie; (ii) l'amélioration l'environnement d'enseignement et d'apprentissage des ENI; et (iii) l'amélioration de la qualité des diplômés ENI qui rejoignent efficacement le personnel enseignant. Elle permettra de garantir que le flux d'enseignants, c'est-à-dire les nouveaux enseignants qui entrent dans le système éducatif, est de grande qualité.

Sous-composante 1.2. Renforcer la gestion des enseignants et améliorer le développement professionnel des enseignants pour améliorer la qualité de leurs effectifs **(6,8 millions USD, dont 5,2 millions USD pour l'IDA et 1,6 millions USD pour le PME)**

3. Le secteur de l'éducation publique en Mauritanie est en proie à des problèmes de gouvernance liés au manque de transparence et d'équité dans divers aspects de la profession enseignante, tels que le déploiement, le transfert et la promotion, entre autres. L'absentéisme des enseignants et le travail au noir des enseignants dans les écoles du secteur privé constituent également une préoccupation majeure dans la mesure où ils empiètent sérieusement sur le temps d'apprentissage en classe des élèves des écoles publiques. Bien que le MEFRSEN dispose de plusieurs mécanismes de collecte de données qui devraient contribuer à éclairer la prise de décision, la consolidation et le traitement des données restent des problèmes graves qu'il faut encore traiter.

4. Cette Sous-composante vise à éliminer les obstacles à la gestion de carrière et au développement professionnel des enseignants qui soient de qualité par : (i) l'élargissement de l'application SIGE récemment développée à la gestion des ressources humaines (RH) ; et (ii) l'élaboration et la mise en œuvre de politiques efficaces de formation continue et de développement professionnel des enseignants, y compris des évaluations régulières des enseignants.

Sous-composante 1.3. Mettre en place d'une revue stratégique du personnel pour améliorer progressivement la qualité du corps enseignants **(7,5 millions USD, dont 5,7 millions USD pour l'IDA et 1,8 millions USD pour le PME)**

5. Cette Sous-composante vise à (i) améliorer la répartition des enseignants entre les écoles ; et (ii) l'amélioration de la qualité du corps enseignant. Elle aura recours aux fonctionnalités du module SIGE-RH et les évaluations des enseignants pour fournir une bonne qualité du personnel enseignant au niveau des écoles et réduire les inégalités en termes de qualité des enseignants entre régions et écoles.

6. La Sous-composante financera (i) les évaluations régulières des enseignants, (ii) les programmes de renforcement des enseignants présentant des retards, (iii) une assistance technique, la formation, et de l'équipement pour la CNE ; (iv) les cérémonies de « l'enseignant de l'année » ; et (v) des primes pour les enseignants les plus performants dans les évaluations.

Sous-composante 1.4 : Mise en œuvre des leçons scriptées pour améliorer la lecture, l'écriture, et les mathématiques dans les petites classes. **(6,1 millions USD, dont 4,6 millions USD pour l'IDA et 1,5 millions USD pour le PME)**

7. Diverses enquêtes réalisées en Mauritanie (telle que l'enquête IPS 2018) montrent des faiblesses dans la manière dont les programmes et le contenu de l'apprentissage sont conçus et dispensés dans le pays. L'une de ces faiblesses tient au décalage entre la manière dont la langue française est enseignée dans les écoles primaires (communication quotidienne) et le but pour lequel elle est enseignée (servir de langue d'enseignement pour la science

et la technologie). La (les) langue(s) utilisée(s) pour enseigner les mathématiques dans les écoles primaires est une question sensible en Mauritanie. Les enquêtes susmentionnées et l'expérience internationale (telle qu'au Maroc et en Tunisie) montrent qu'un passage précoce de l'arabe au français en 3ème année du primaire pour l'enseignement des mathématiques peut être préjudiciable à l'apprentissage.

8. Cette Sous-composante vise à instaurer un nouveau mode d'apprentissage les leçons scriptées qui est particulièrement important pour les enseignants qui ne sont pas experts. Ces leçons scriptées ont été testées dans de nombreux contextes et se sont avérées efficaces pour améliorer les apprentissages.

Composante 2 : Améliorer la prestation de services d'éducation dans les régions sélectionnées (18,2 millions USD, dont 13,8 millions USD pour l'IDA et 4,4 millions USD pour le PME).

9. Cette Composante vise à améliorer la prestation des services d'éducation grâce à une meilleure affectation des ressources et à une gestion améliorée des écoles dans six régions ciblées (Hodh-Chargui, Hodh-Garbi, Assaba, Guidimagha, Nouakchott Sud et Gorgol), afin de garantir aux écoles des ressources minimales (enseignants, infrastructures et équipements de base, matériels d'apprentissage et d'enseignement) dans le but de créer des conditions d'apprentissage décentes tout en donnant aux prestataires d'enseignement de première ligne le pouvoir de canaliser ces ressources de manière à améliorer l'apprentissage. La Composante appuiera la mise en œuvre d'un nouveau modèle de gestion du secteur qui rationalise et simplifie l'interaction entre les niveaux central, régional et sous-régional pour une plus grande efficacité de l'allocation des ressources rares aux écoles entre et au sein des régions. Les écoles seront autonomisées grâce à la création de COGES et à l'allocation de subventions aux écoles.

Sous-composante 2.1 : Améliorer l'accès à l'éducation et la qualité de celle-ci grâce à une approche décentralisée (12,4 millions USD, dont 9,4 millions USD pour l'IDA et 3,0 millions USD pour le PME)

10. Le processus Carte Scolaire ne fonctionne pas. Il s'agit d'une approche descendante du gouvernement central qui définit les conditions de création de nouvelles écoles publiques ou de réhabilitation d'écoles publiques existantes en fonction des besoins locaux. La prolifération des petites écoles, qui (i) sont difficiles d'accès et à desservir, (ii) sont incomplètes et incapables d'assurer une continuité de la scolarisation, et (iii) sont sources d'abandons prématurés et/ou d'inscriptions tardives est un phénomène qui persiste en raison de pressions politiques exercées par les dirigeants de la communauté locale et le lobby de représentants élus qui veulent une école pour leur communauté quelles que soient les conditions.

Sous-composante 2.2 : Dynamiser et autonomiser les écoles primaires (5,8 millions USD, dont 4,4 millions USD pour l'IDA et 1,4 millions USD pour le PME)

Programme de gestion et de renforcement des capacités dans les écoles primaires

11. Le MEFRSEN a organisé (du 19 au 21 décembre 2018) une vaste consultation avec les parties prenantes du secteur de l'éducation qui permet de finaliser le texte (décret) instituant les COGES ; le texte final a été adopté 2019. Le Projet appuiera la mise en place des COGES et la formation de ces derniers dans les cinq wilayas ciblées, conformément au prochain décret. Les COGES joueront un rôle essentiel dans le renforcement des relations de redevabilité entre les écoles et les communautés qu'elles desservent. Les COGES seront le catalyseur d'incitations et d'innovations au niveau des écoles dans une perspective d'amélioration des services d'éducation. Des campagnes de sensibilisation seront organisées afin de communiquer avec les dirigeants de la communauté sur le rôle essentiel qu'ils peuvent jouer, eux et leur communauté, dans l'amélioration des services d'éducation grâce à leur participation active aux COGES. Tous les membres des COGES bénéficieront d'une formation supplémentaire en matière de supervision de l'école et de moyens permettant à la communauté de contribuer efficacement à l'amélioration de la qualité de la scolarité.

Mise en place d'une plateforme numérique

12. Une plateforme numérique pour la formation, le partage, le soutien et l'assistance mutuelle au sein de la communauté de l'éducation ainsi que pour le développement de pratiques pédagogiques innovantes sera mise en place. La plateforme soutiendra un nouveau modèle flexible et hybride (mixte) et la transformation des méthodes d'appui et de formation aux enseignants et contribuera à créer une culture d'auto-formation. Elle facilitera (i) l'accès aux formations disponibles ; (ii) la diffusion de ressources d'enseignement/apprentissage numériques ; (iii) le partage de situations et d'expériences pédagogiques par des communautés de pratique ; et (iv) la disponibilité d'outils de communication et de soutien mutuel.

Composante 3 : Gestion du secteur de l'éducation, gestion de Projet, suivi et évaluation (11,3 millions USD dont 8,7 millions de l'IDA et 2,6 millions du PME)

13. Les capacités des institutions publiques mauritaniennes, y compris dans le secteur de l'éducation, sont faibles. En outre, de nombreuses mesures et indicateurs inclus dans le Projet sont des nouveautés pour la majorité du personnel du MEFRSEN, et un appui technique, ainsi qu'un appui à la planification, au suivi, au rapport, à l'évaluation, et à la formation sont essentiels. En outre, des évaluations et des enquêtes approfondies devraient être mises en place pour tirer parti des expériences et réorienter les interventions du Projet, le cas échéant. Par conséquent, la troisième composante vise à (i) renforcer les capacités des gestionnaires du secteur de l'éducation au niveau central, régional et du district; (ii) soutenir tous les niveaux dans la mise en place et le maintien de systèmes d'information solides; (iii) aider les niveaux régional et de district à remplir correctement leur rôle de supervision des écoles; et (iv) soutenir la gestion, le suivi et l'évaluation du projet.

Sous-composante 3.1 : Gestion, suivi et évaluation (S&E) du secteur du Projet (5,7 millions USD, dont 3,6 millions USD pour l'IDA et 2,1 millions USD pour le PME)

14. Le Projet appuiera un programme dynamique de collecte de données pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre du Projet et le suivi et évaluation des résultats du Projet. Des services de conseil seront fournis pour élargir les connaissances sur les sujets fondamentaux et le travail d'évaluation. L'appui ira principalement aux directions techniques du MEFRSEN chargées de la mise en œuvre du Projet, ainsi qu'aux DREN et IDEN. Le Projet appuiera des activités supplémentaires en rapport à la mise en œuvre, notamment la collecte régulière de données et le suivi de ses activités, des audits financiers annuels et une évaluation finale des résultats du Projet à la fin de la mise en œuvre.

Sous-composante 3.2 : Soutenir la supervision et la gestion du secteur (5,6 millions USD, dont 5,1 millions USD pour l'IDA et 0,5 millions USD pour le PME)

15. Le Projet comprendra plusieurs entités de mise en œuvre, de supervision, de coordination et d'administration, aux niveaux central et local (voir les modalités de mise en œuvre ci-dessous). Le Projet apportera un appui à ces entités, au niveau central, au niveau local et au niveau d'une coordination et administration du Projet.

IV.2 Réalisations escomptées¹⁵ (extrait du document de programme)

Veillez compléter le tableau ci-dessous avec les informations pertinentes issues du document de programme détaillé. Si le programme prévoit d'acheter et distribuer des manuels, de former des

¹⁵Dans le cas d'un financement pour l'ensemble du secteur (par le biais d'une aide budgétaire ou d'un fonds commun), une référence pourrait être faite au cadre de résultats du PSE.

enseignants, ou de construire ou réhabiliter des salles de classe, veuillez utiliser les indicateurs suivants¹⁶(Plan stratégique 2016-2020 du PME) :

Pourcentage d'enseignant ayant atteint le seuil minimum de connaissances pour enseigner
Score moyen des élèves en arabe, français, et mathématiques
Taux de transition des filles du primaire vers le secondaire moyen dans les six régions du projet

REMARQUE : Ces indicateurs ne sont PAS obligatoires. Ils ne sont donc utilisés que lorsque le programme prévoit de mettre en œuvre ces activités. En cas de fonds commun sectoriel et de programmes d'aide budgétaire, veuillez indiquer les chiffres prévus au niveau du secteur. Veuillez remplacer Année 1, Année 2, etc., par l'année réelle (par exemple, 2022, 2023, etc.). Les cibles annuelles ne sont pas cumulatives.

IV.3 Situation financière¹⁷

Veuillez compléter le tableau ci-dessous en indiquant le cas échéant les coûts et les décaissements du programme par année, conformément aux informations issues du document de programme. S'il s'agit d'une modalité de cofinancement, veuillez indiquer les estimations annuelles de décaissements des fonds du PME.

TABLEAU 4 | Coûts du programme et décaissements prévus par année

Indiquer les années :	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 6	Total
Montant total des décaissements du programme par année de mise en œuvre (Y compris PME)	2 238 168	8 289 69	10 674 049	11 280 717	11 010 444	9 569 798	53 062 845
Montant total des décaissements du programme par année civile ¹⁸	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND

Veuillez compléter le tableau ci-dessous en énumérant les interventions/composantes proposées et en indiquant les décaissements prévus chaque année (p.ex., 2024), le coût total de chaque composante et leurs pourcentages respectifs par rapport au financement total.

S'il s'agit d'un programme cofinancé, veuillez indiquer les estimations pour les décaissements des fonds du PME prévus chaque année. (Pour notre cas le cofinancement ne donne pas de

➔ *Prolonger et adapter le tableau pour présenter le nombre de composantes que comporte le programme en copiant/collant ou en effaçant autant de lignes que nécessaire.*

TABLEAU 5 | Coûts du programme et décaissements prévus par composante¹⁹ – en USD

Composantes	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	année 6	Total	%
Composante 1 y compris PME	955 935	3 524 168	5 057 181	4 979 916	4 715 475	3 787 284	23 019 958	44%

¹⁶ Voir l'annexe 1 pour les définitions de ces indicateurs

¹⁷ Pour la Mauritanie le cofinancement de la BM et du PME sur lequel le cost_tables a été fait ne permet pas d'estimer la part du financement PME par année. Le financement du projet est un fond commun.

¹⁸ L'année de mise en œuvre correspond à un cycle de 12 mois à partir de la signature de l'accord de financement. Par exemple, si le financement ou la signature est prévue en juillet 2020, l'année de mise en œuvre s'écoulera de juillet 2020 à juin 2021 et juillet 2020 correspond à l'année 1. Les coûts du programme par année civile pour 2020 doivent refléter les coûts estimés pour la période de juillet à décembre 2020.

¹⁹Si l'aide budgétaire n'est pas utilisée comme modalité de financement.

Composante 2 y compris PME	150 591	1 162 160	3 680 728	4 563 074	4 299 496	4 403 149	18 223 198	34%
Composante 3 y compris PME	1 131 642	3 639 342	1 936 140	1 737 727	1 995 473	1 379 365	11 819 689	22%

IV.4 Rôle de l'agent partenaire et coûts

Veillez décrire ci-dessous les fonctions précises que l'agent partenaire remplira dans le cadre de la mise en œuvre et/ou de la supervision du financement.

TABLEAU 6 | Coûts supplémentaires du programme (autres coûts encourus par l'agent partenaire et commissions générales, USD)²⁰

Indiquer les années (p. ex., 2024) :	2020	2021	2022	2023	2024	2025	Total
Commissions générales de l'agent partenaire (en complément de l'allocation maximale par pays) :	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Autres coûts de l'agent partenaire (entrant dans l'allocation maximale par pays), y compris en lien avec la supervision, le bureau-pays, etc. :	50.000	110.000	110.000	90.000	90.000	50.000	500000

IV.5 Utilisation des autres coûts de l'agent partenaire, y compris pour la supervision, le bureau-pays, etc.

En 300 mots, veuillez indiquer comment seront utilisés les *autres coûts de l'agent partenaire*, y compris pour la supervision, le bureau-pays, etc.

Les coûts pour l'agent partenaire sont estimés à 500,000 dollars EU. Pour soutenir le programme l'agent partenaire a un chargé de projet basé à Abidjan (Côte d'Ivoire) et un spécialiste en éducation dans le bureau-pays. Les ressources allouées à l'agent partenaire permettront de supporter les coûts des missions de supervision bi-annuelles, le recrutement de consultants pour des travaux ponctuels, et le temps du staff.

IV.6 Efficacité de l'aide

Veillez compléter le tableau ci-dessous pour illustrer la façon dont les modalités du financement proposées évoluent par rapport au financement précédent (le cas échéant) en ce qui concerne l'alignement sur les systèmes nationaux.

Remarque : Veuillez accompagner votre réponse de brèves justifications/explications.

²⁰ Voir les Directives relatives à l'obtention d'un financement pour la mise en œuvre du programme pour une explication des autres coûts de l'agent partenaire et des commissions générales de l'agent partenaire.

TABLEAU 7 Évolution des modalités de financement

	Précédent financement du PME	Requête actuelle
En ce qui concerne le PSE/PTE		
Le programme financé par le PME est-il aligné sur le plan sectoriel de l'éducation ?	<p>Le plan d'action triennal 2016-2018 a apporté le cadre opérationnel pour la mise en œuvre de la stratégie nationale.</p> <p>La structure du PNDSE et des PAT est alignée sur les trois buts que s'est fixé le Partenariat Mondial pour l'Éducation : des résultats meilleurs et plus équitables grâce à un enseignement et un apprentissage de qualité ; un renforcement de l'équité, de l'égalité des sexes et de l'inclusion pour tous, en donnant la priorité aux plus démunis et aux plus marginalisés ; des systèmes éducatifs efficaces et efficaces.</p> <p>Le projet financé par le GPE était intégré dans ce cadre.</p>	<p>Le présent projet conçu pour la période 2019-2021 se place dans la continuité du projet précédent, en prolongeant certaines activités, tout en renouvelant certaines de ses priorités pour les aligner sur les orientations du PAT 2019-2021.</p> <p>Les trois composantes du projet sont constituées par une sélection d'activités programmées dans le Plan d'Action Triennal 2019-21 et correspondant aux orientations générales précédemment définies.</p> <p>Les activités du projet sont identifiées dans le cadre de suivi du PAT par la DPEF.</p>
Les dépenses prévues pour le programme sont-elles incluses dans les prévisions pluriannuelles du ministère des Finances (cadre de dépenses à moyen terme) ?	<p>Les activités du projet sont identifiées dans le Plan d'Action Triennal.</p> <p>Le PAT sert de référence pour les discussions avec les partenaires et le suivi par la DPEF.</p>	<p>Les activités du projet sont identifiées dans le Plan d'Action Triennal.</p> <p>Le PAT sert de référence pour les discussions avec les partenaires et le suivi par la DPEF.</p>
En ce qui concerne le budget national et le parlement		
Le programme financé par le PME est-il clairement indiqué dans le budget national ?	<p>Les activités inscrites au Budget Consolidé des Investissements de l'Etat comprennent les actions ayant fait l'objet d'un accord de financement et gérées selon les procédures nationales.</p>	<p>Les activités inscrites au Budget Consolidé des Investissements de l'Etat comprennent les actions ayant fait l'objet d'un accord de financement et gérées selon les procédures nationales.</p>
Le budget national annuel réserve-t-il des crédits bien déterminés aux différentes dépenses prévues (classification économique et/ou fonctionnelle	<p>Le programme étant considéré comme investissement dans la LFI, le budget national réserve des crédits pour la prise en</p>	<p>Le programme étant considéré comme investissement dans la LFI, le budget national réserve des crédits pour la prise en compte des contre parties du projet.</p>

des dépenses) ? Le financement du PME est-il pris en compte dans le budget national par domaine d'affectation et utilisation prévue, en utilisant la classification nationale existante ?	compte des contre parties du projet. Toutes les activités sont codées dans le cadre du PAT et la DPEF effectue un suivi de leur mise en œuvre.	Toutes les activités sont codées dans le cadre du PAT et la DPEF effectue un suivi de leur mise en œuvre.
---	---	---

En ce qui concerne le Trésor

La majorité du financement est-elle décaissée dans : a) le compte général des recettes de l'État, b) un compte spécial du Trésor, ou c) un compte spécial dans une banque commerciale ?	Pour des raisons de transparence et de gestion des risques, la majorité du financement est décaissée dans un compte spécial ouvert dans une banque commerciale. D'ailleurs cette option constitue l'une des exigences des partenaires.	Pour des raisons de transparence et de gestion des risques, la majorité du financement est décaissée dans un compte spécial ouvert dans une banque commerciale. D'ailleurs cette option constitue l'une des exigences des partenaires.
--	--	--

La procédure applicable aux dépenses pour le budget national (documents et signatures à l'engagement, ordres de paiement, etc.) est-elle appliquée aux dépenses du programme ? Les procédures d'exécution nationales comportent-elles des dérogations ou clauses de sauvegarde applicables aux dépenses dans le cadre du programme (autres documents et/ou signatures) ?	Les procédures de dépenses pour le budget national ne sont pas applicables à celles du programme. Les dépenses du programme suivent les procédures administratives décrites dans le manuel de procédures et obéissent aux règles de procédure du bailleur.	Les procédures de dépenses pour le budget national ne sont pas applicables à celles du programme. Les dépenses du programme suivent les procédures administratives décrites dans le manuel de procédures et obéissent aux règles de procédure du bailleur.
--	--	--

En ce qui concerne la passation de marchés

Les règles de passation des marchés du gouvernement sont-elles suivies ? Dans l'affirmative, sont-elles assorties de dérogations/clauses de sauvegarde ?	Les règles du Gouvernement ne peuvent pas être appliquées dans les passations des marchés. Et si elles venaient à être appliquées le bailleur est tenu d'assurer de loin le suivi de la passation des marchés dans le respect des procédures mises en place.	Les règles du Gouvernement ne peuvent pas être appliquées dans les passations des marchés. Et si elles venaient à être appliquées le bailleur est tenu d'assurer de loin le suivi de la passation des marchés dans le respect des procédures mises en place.
--	--	--

En ce qui concerne la comptabilité

La comptabilité financière est-elle intégrée aux systèmes comptables utilisés pour le budget national ? Dans le cas contraire, les résultats comptables sont-ils intégrés par la suite dans les systèmes comptables nationaux ?	La comptabilité financière n'est pas intégrée aux systèmes comptables utilisés pour le budget national. Chaque bailleur défini avec la partie en charge de la gestion des fonds, le système comptable convenable	La comptabilité financière n'est pas intégrée aux systèmes comptables utilisés pour le budget national. Chaque bailleur défini avec la partie en charge de la gestion des fonds, le système comptable convenable
---	--	--

En ce qui concerne l'audit

Les comptes financiers seront-ils vérifiés par l'auditeur indépendant du gouvernement ? * L'auditeur indépendant du gouvernement désigne la Cour des comptes/le Bureau national d'audit qui ne dépend pas de l'Inspection générale des Finances du ministère des Finances.	Pour des raisons de transparence, et de gouvernance dans l'utilisation des fonds, les comptes financiers seront vérifiés par un auditeur indépendamment du Gouvernement.	Pour des raisons de transparence, et de gouvernance dans l'utilisation des fonds, les comptes financiers seront vérifiés par un auditeur indépendamment du Gouvernement.
---	--	--

En ce qui concerne la présentation de rapports

Les informations concernant l'exécution du programme seront-elles incluses dans le rapport annuel sur la mise en œuvre du plan sectoriel de l'éducation préparé par le Ministère de l'Éducation ?	Les informations concernant l'exécution du projet seront incluses dans le rapport annuel de mise en œuvre du plan. Ce qui permet aux Gouvernement et aux autres partenaires de suivre l'exécution physique et financière du projet et de partager les expériences dans la mise en œuvre.	Les informations concernant l'exécution du projet seront incluses dans le rapport annuel de mise en œuvre du plan. Ce qui permet aux Gouvernement et aux autres partenaires de suivre l'exécution physique et financière du projet et de partager les expériences dans la mise en œuvre.
Des rapports distincts/supplémentaires seront-ils exigés pour le programme ?	Des rapports de suivi programmatique sur le terrain sont exigés pour le programme afin de décider des orientations si des inflexions venaient à constater.	Des rapports de suivi programmatique sur le terrain sont exigés pour le programme afin de décider des orientations si des inflexions venaient à constater.

IV.6.1 Évolution de l'alignement de l'aide

En 375 mots ou moins, veuillez :

- Expliquer en quoi les modalités envisagées pour ce financement constituent une évolution par rapport au financement précédent (le cas échéant) sur la base du tableau ci-dessus.
- Expliquer quels mécanismes ont été mis en place pour atténuer les risques fiduciaires et préciser les raisons pour lesquelles ils semblent adéquats.
- Expliquer comment le programme proposé établit les bases d'un meilleur alignement de l'aide à l'avenir.

Le respect des règles de bonne conduite éthique est une condition essentielle pour permettre à l'agent partenaire de bien accomplir son devoir face à son client (Education Nationale). Le risque d'exécution non

éthique est un risque fiduciaire qui exerce un impact important sur la gouvernance et la performance financière d'un portefeuille. Ce risque doit être géré au même titre que les risques opérationnels, sociaux et environnementaux, car il fait partie des risques de gouvernance.

Les modalités envisagées pour ce financement constituent une évolution en ce sens que l'agent partenaire a l'expérience requise (au moins deux gestions successives des fonds pour le GPE) pour assurer la gestion de ces fonds avec beaucoup plus d'efficacité. Fort de l'expérience du passé, l'agent partenaire aura la capacité d'anticiper sur les risques fiduciaires pouvant exercer un impact sur la gouvernance et la performance financière. En outre, la DPEF est d'une expérience solide et avérée dans le suivi, ce qui peut éviter les risques de malversation dans la gestion du projet.

Les mécanismes mis en place pour atténuer les risques fiduciaires se baseront sur la collaboration tripartite Education Nationale-BM-MEI prévue. Une Cellule Technique de Coordination (CTC) sera mise en place et constituera la Plate-forme pour le suivi et l'évaluation du Plan. Le comité interministériel de supervision qui est l'entité politique sera en charge de l'ajustement du plan en fonction des changements de l'environnement et des premiers résultats de la mise en œuvre du programme.

Le comité de pilotage sera l'instance de coordination et de concertation des différents acteurs du système éducatif. Ce comité de pilotage rend compte au comité interministériel.

Le comité technique aura la responsabilité d'assurer le suivi et l'évaluation techniques de la mise en œuvre du plan conformément aux orientations définies par le comité interministériel et sur proposition du comité de pilotage.

La CTC jouera le rôle du Secrétariat du Comité technique et se chargera du suivi de la mise en œuvre des différentes activités du projet dont notamment : i) collecte, recueil et synthèse périodique des rapports d'exécution du plan, ii) préparation et organisation de la tenue périodique (trimestrielle) du comité de coordination tripartite (EN, Banque Mondiale, Ministère E.I), iii) préparation et organisation de la tenue périodique des réunions du Comité de pilotage, iv) préparation et organisation de la tenue des revues conjointes annuelles.

Le Groupe Local des Partenaires en Éducation se réunira régulièrement en vue de partager et d'échanger sur l'évolution de la mise en œuvre du programme. Les comptes rendus des différentes rencontres seront partagés avec le Secrétariat du PGE. Le Secrétariat du GPE effectuera des missions de suivi sur le terrain. Des revues conjointes EN-GLPE-GPE seront effectuées en vue d'identifier les goulots d'étranglement et les inflexions existantes. Ces dispositifs prévus concourent à la mise en place des bases qui cadrent avec les critères de l'alignement de l'aide à l'avenir.

V. INFORMATIONS SUR LA PART VARIABLE

V.1 Stratégies de la part variable proposées au titre de l'équité, de l'efficacité et des résultats d'apprentissage

Pour chaque dimension, veuillez :

- Décrire les stratégies/mesures proposées dans le plan sectoriel de l'éducation pour traiter chacune de ces dimensions, y compris la chaîne de résultats (c'est-à-dire le lien entre les activités et le processus, les indicateurs de réalisations et de résultats).
- Expliquer de quelle manière les stratégies envisagées peuvent occasionner des changements profonds : comment vont-elles contribuer à résoudre un problème majeur et à induire un changement systémique à moyen terme dans l'éducation de base ?
- Démontrer dans quelle mesure les stratégies envisagées, y compris les indicateurs et les cibles constituent un objectif ambitieux.

1. Équité – Transition des filles du primaire au secondaire dans les régions cibles du projet

Si la parité entre les sexes est atteinte et qu'on dénombre effectivement plus de filles que de garçons dans le cycle de base, le passage vers l'école secondaire constitue un défi majeur en raison du taux d'échec élevé qui a atteint 65 pour cent des inscrits dans certaines régions en 2017-2018. Dans l'ensemble, le taux de passage est faible à 59,8 pour cent en 2017-2018, avec une différence minimale entre les garçons (60,7 pour cent) et les filles (59 pour cent).²¹ Cependant, dans les six régions d'intervention du Projet (Hodh Charghi, Hodh Gharbi, Assaba, Gorgol, Guidimagha et Nouakchott Sud), le taux de passage pour les filles n'est que de 57,1 pour cent et reste inférieur à la moyenne nationale et bien inférieur à celui pour les garçons qui était de 62,3 pour cent en 2017-2018 dans ces régions. À Gorgol, le taux de passage pour les filles se situe à 47,5 pour cent contre 64,4 pour cent pour les garçons. Le gouvernement a récemment (entre 2017 et 2018) augmenté considérablement l'offre d'enseignement secondaire avec la construction de 13 collèges, notamment dans les régions d'intervention du Projet. Le défi consiste à veiller à ce que les conditions soient favorables pour que les filles puissent fréquenter ces collèges tout autant que les garçons.

2. Efficacité – Taux d'aléa dans la répartition des enseignants dans les salles de classe

L'analyse des disparités montre l'ampleur des inégalités sociales qui peuvent être ramenées en partie à des disparités régionales. Combattre les disparités sociales passe par une réduction des disparités entre les milieux notamment dans l'allocation des enseignants. Le taux d'aléas dans l'allocation des enseignants qui est de 29% montre que plus de 1/5 des enseignants sont alloués sur des bases n'ayant aucun lien avec le nombre d'élèves. Réduire ce taux d'aléas revient à dire que le système doit prendre des mesures en vue d'une meilleure gestion des personnels en l'occurrence les enseignants craie en main. Car, il est superflu de trouver par exemple deux écoles de même effectif avec un nombre d'enseignants qui varie du simple au double.

Dans le contexte du PNDSE, le gouvernement envisage de prendre des mesures visant à rationaliser l'utilisation des personnels enseignants à travers une gestion plus efficace et plus efficiente. Pour cela, il est prévu le renforcement des capacités des personnels sur des techniques de planification et la mise en place d'outils modernes de planification pour accroître l'efficacité de gestion.

²¹ Les écarts sont plus importants dans l'annuaire 2016-2017 qui estime le taux de transition au niveau national des garçons à 77,9 pour cent contre 50,8 pour cent pour les filles.

L'indicateur retenu constitue un indicateur à effet positif et pourra être régulièrement suivi d'une part et suscitera des réactions qui peuvent alerter les autorités en vue de revoir la base de gestion des enseignants avec plus de transparence.

3. Résultats d'apprentissage – Score moyen en arabe, français et mathématiques des élèves de 4AF

La Mauritanie fait partie des pays dont le niveau de performance des élèves est jugé faible. Aussi bien dans les évaluations nationales qu'internationales, les chiffres démontrent à suffisance cette faiblesse et le plan sectoriel a relevé cette insuffisance.

Pour apporter une réponse à cette situation qui a comme conséquence des nombreux redoublements dans le système, le Gouvernement avait pris un texte pour interdire le redoublement dans les sous-cycles de l'enseignement fondamental. Aujourd'hui, le redoublement est un phénomène quasi anéanti avec un taux moyen qui tourne autour de moins de 5%. Dans le cadre du PNDSE, le Gouvernement met l'accent sur les actions stratégiques visant la formation des enseignants. Pour cela, il envisage de redéfinir le nouveau profil du maître en révisant les curricula des ENI ainsi que le cursus de l'ENS par sa restructuration.

Ces mesures sont fondées et légitimes et leur mise en œuvre devrait produire des résultats. Les enseignants seront formés en adéquation avec le contexte du moment et seront plus aptes pour des pratiques pédagogiques plus efficaces. Les formateurs des formateurs, dans le cadre de la restructuration de l'ENS, seront recyclés afin de donner le meilleur encadrement aux élèves-maitres. En résultats, les élèves bénéficieront d'un meilleur enseignement, ce qui se répercutera sur leurs acquisitions et améliorera leurs performances scolaires.

V.2 Indicateurs, cibles et moyens de vérification de la part variable

Veuillez compléter les champs ci-dessous en indiquant les indicateurs, les cibles et les moyens de vérification. Veuillez ajouter des champs si nécessaire.

Définir la cible pour chaque dimension doit également inclure la base de référence, le cas échéant, la ou les cibles exactes avec les échéances à respecter et le ou les montants à décaisser. Par exemple, si la cible de l'indicateur relatif aux résultats d'apprentissage est d'accroître à l'échelle nationale la proportion d'élèves de 2^e année qui atteignent une compétence en lecture mesurée par la capacité de lire 40 mots à la minute ; fournir des données de référence, le cas échéant (par exemple, 50 % des élèves de 2^e année peuvent lire en moyenne 40 mots par minute en novembre 2020), les cibles exactes (par ex, porter à 70 %, en novembre 2021, le nombre d'élèves de 2^e année capables de lire en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XY millions USD et porter à 90 %, en novembre 2022, le nombre d'élèves de 2^e année lisant en moyenne 40 mots par minute entraînera un décaissement de XYZ millions USD). Le cas échéant, indiquer s'il existe une période de « grâce » pour atteindre les cibles.

REMARQUE : Conformément à la Politique applicable aux financements pour la mise en œuvre de programmes sectoriels de l'éducation, si l'agent partenaire, en consultation avec le GLPE, conclut que les indicateurs ont été satisfaits, il décaissera la part variable conformément aux termes du dossier de requête approuvés par le Conseil. Par conséquent, les renseignements suivants doivent être fournis avec exactitude.

Dimension :

Veuillez utiliser le menu déroulant ci-dessous pour sélectionner une dimension

Résultats d'apprentissage

Nom de l'indicateur / Définition :

Cet indicateur mesure les progrès de la 4^{ème} année du primaire en arabe, français, et mathématiques. Il est intéressant de noter qu'en Mauritanie, la langue d'enseignement des mathématiques est le français, que les élèves auraient commencé à apprendre dans les niveaux précédents

Définition des cibles :

Les résultats des élèves de 4^{ème} année aux tests de mathématiques et français passent de 29,4%, qui est la référence donnée par l'enquête IPS 2018, à 40% (un progrès de 35%) avant la fin du projet.

Indicateurs liés au décaissement (ILD) : Une allocation globale de 1,5 million USD est attribuée à cet indicateur. L'allocation sera décaissée lorsque les indicateurs liés au décaissement (ILD) suivants sont atteints :

- **ILD 1.1 (1^{ère} Année) :** Les COGES sont formés sur leur rôle de contrôle communautaire et reportent les absences des enseignants au niveau des IDEN. Une fois que la barre des 70% de COGES formés est atteinte un décaissement de 0,45 million USD est effectué.
- **ILD 1.2 (2^{ème} Année) :** La présence des enseignants dans la salle de classe s'est améliorée grâce aux COGES. Dès que le taux de présence des enseignants dans la salle de classe atteint 78% dans les écoles fondamentales publiques un décaissement de 0,3 million USD est effectué.
- **ILD 1.2 (3^{ème} Année) :** Les enseignants utilisent les leçons scriptées en salle de classe pour les niveaux pour lesquels ces leçons sont faites. Une fois que les leçons scriptées sont effectivement utilisées dans les salles de classes dans au moins 60% des écoles publiques primaires un décaissement de 0,45 million USD est effectué
- **ILD 1.3 (4^{ème} Année) :** La moyenne nationale des tests en arabe, français, et mathématiques des élèves de 4^{ème} année primaire (4AF) est supérieure ou égale à 40%. Un décaissement de 0,3 million USD est lié à ce résultat.

Règle de décaissement :

Indiquer les conditions qui doivent être remplies pour que le financement soit décaissé conformément à la cible. Indiquez si la cible est évolutive.

Les décaissements sont faits après l'annonce formelle de la réalisation des objectifs. Les décaissements de la part variable sont suspendus si après vérification du précédent indicateur il s'avère que le rapport était inexact. Un délai de grâce de douze (12) mois est accordé pour l'atteinte des objectifs. Le décaissement est au prorata de l'atteinte des objectifs. Pour les indicateurs binaires le décaissement se fait lorsque l'objectif est atteint.

Processus de vérification

Veillez décrire le processus de vérification utilisé pour cet indicateur, y compris la partie responsable, la source de données, et le calendrier indicatif de validation par le groupe local des partenaires de l'éducation.

Processus de vérification de l'indicateur :

1. **Formation des COGES :** La liste des COGES formés ainsi que les modules de formation sont mis à disposition du GLPE. La liste d'émargement des personnes formées par IDEN, par école est disponible. Les résultats d'un audit, financé par le projet, de 5 à 10% des COGES confirmeront l'activité.
2. **Mise en œuvre des leçons scriptées :** Les enseignants utilisent les leçons scriptées dans 60% des écoles. Les rapports des inspecteurs informeront sur l'utilisation des leçons scriptées et des visites inopinées ponctuelles activités de dissémination dans au moins 5 communautés disponibles.
3. **Taux de présence des enseignants dans le fondamental public.** Au moins 78% des enseignants sont dans la salle lors d'une visite non annoncée pour une enquête représentative au niveau national suivant la méthodologie de l'IPS.
4. **Evaluation :** Les rapports d'évaluation des acquis scolaires disponibles et les données accessibles au public sur le site internet du MEFRSEN.

Dimension :

Veillez utiliser le menu déroulant ci-dessous pour sélectionner une dimension

Efficiences

Nom de l'indicateur / Définition :

Amélioration de la répartition des enseignants à travers les écoles primaires publiques représentée par le R2, le R2 qui représente la variation de l'allocation des enseignants expliquée par le nombre d'élèves dans l'école

Définition des cibles :

L'allocation des enseignants du primaire dans les écoles est améliorée, le R2 évalué à 80% au niveau national à la fin du projet

Indicateurs liés au décaissement (ILD) : Une allocation globale de 1,25 million USD est attribuée à cet indicateur. L'allocation sera décaissée lorsque les indicateurs liés au décaissement (ILD) suivants sont atteints :

- **ILD 2.1 (1^{ère} Année) :** Le module Ressources Humaines (RH) du SIGE est fonctionnel. Une fois que la barre des 70% de DREN et IDEN sont connectés par le SIGE et le renseignement régulièrement un décaissement de 0,45 million USD est effectué.
- **ILD 2.2 (3^{ème} Année) :** Les DREN formulent des plans régionaux de développement (PRD) qui sont (partiellement ou entièrement) financés à travers le projet. Un décaissement de 0,4 million USD est attaché à la soumission des PRDs des 6 DREN des régions du projet. La qualité des PRDs est évaluée par une entité indépendante après validation par le MEFRSEN seuls les PRDS jugés de qualité acceptable sont retenus.
- **ILD 2.3 (4^{ème} Année) :** Le R carré de l'allocation des enseignants au niveau national atteint 80 percent impliquant un taux d'aléa de 20 percent. Un décaissement de 0,4 million USD est lié à ce résultat.

Règle de décaissement :

Indiquer les conditions qui doivent être remplies pour que le financement soit décaissé conformément à la cible. Indiquez si la cible est évolutive.

Après vérification des résultats par les moyens mis en œuvre (SIGE, documents PRD, annuaire statistique), il est procédé au décaissement au prorata de l'atteinte des objectifs lorsqu'un taux de proportionnalité est calculable. Un délai de grâce de douze (12) mois est accordé pour l'atteinte des objectifs. Le décaissement est au prorata de l'atteinte des objectifs. Pour les indicateurs binaires le décaissement se fait lorsque l'objectif est atteint. Pour les PRDs le décaissement se fait au prorata du nombre de PRDs validés.

Processus de vérification :

Veillez décrire le processus de vérification utilisé pour cet indicateur, y compris la partie responsable, la source de données, et le calendrier indicatif de validation par le groupe local des partenaires de l'éducation.

Processus de vérification de l'indicateur :

La connexion des IDEN et DREN sur le SIGE peut être vérifiée au niveau central. Les productions des IDEN et DREN seront remises dans un rapport transmis par la DSPC ou la direction en charge du SIGE. Une vérification sur pièce par un consultant indépendant peut être également envisagée.

Les PRDs des DREN sont disponibles au niveau central du MEFRSEN. La qualité des PRDs est évaluée par une entité indépendante.

L'Annuaire Statistique de la DSPC constitue la base primaire de vérification des données pour le R2, les données brutes seront disponibles et une estimation indépendante sera faite par un institut/un consultant individuel recruté par le projet et validé par le GLPE.

Dimension :

Veillez utiliser le menu déroulant ci-dessous pour sélectionner une dimension

Équité

Nom de l'indicateur / Définition :

Amélioration du taux de transition des filles du fondamental au secondaire (6AF-1AS) dans les régions ciblées par le projet

Définition des cibles :

Un meilleur taux de transition du fondamental au secondaire (6AF-1AS) pour les filles dans les régions du projet, le taux de transition des filles (6AF-1AS) atteint 63% dans les régions cible du projet.

Indicateurs liés aux décaissements (ILD) : Une enveloppe globale de 1,0 million USD est affectée à cet indicateur. L'allocation sera décaissée lorsque les indicateurs de décaissement (ILD) suivants seront atteints :

- a. **ILD 3.1 (1ère année) :** Au moins 70 pour cent des COGES fonctionnels sont sensibilisés sur l'éducation des filles et l'importance pour elles de poursuivre leurs études et de d'achever le cycle secondaire. L'atteinte de ce résultat est liée à un décaissement de 0,2 million USD.
- b. **ILD 3.2 (2ème année) :** Les DREN élaborent des plans de développement régionaux (PDR) qui sont (partiellement ou totalement) financés par le Projet. Un décaissement de 0,3 million USD est effectué lorsque les 6 DREN des régions d'intervention du Projet soumettent leurs PDR qui comprennent des infrastructures et des équipements scolaires sensibles au genre ainsi que des actions en faveur de la scolarisation des filles.
- c. **ILD 3.3 (3ème année) :** Au moins deux campagnes nationales de sensibilisation et de conscientisation des directeurs d'école, des enseignants et des parents sur l'éducation des filles sont organisées à travers le pays. Ces campagnes comprennent des actions préventives contre la violence à l'encontre des filles. Un décaissement de 0,2 million USD est lié à cet indicateur.
 - o **ILD 3.4 (5ème année) :** Le taux de passage des filles du fondamental au secondaire (6AF-1AS) dans les zones cibles du Projet a atteint 63 pour cent. Un décaissement de 0,3 million USD est lié à ce résultat.

Règle de décaissement :

Indiquer les conditions qui doivent être remplies pour que le financement soit décaissé conformément à la cible. Indiquez si la cible est évolutive.

Il est procédé au décaissement après l'atteinte de chacun des objectifs correspondant aux échéances des ILD. Le décaissement est prorata à l'atteinte des objectifs lorsqu'un taux de proportionnalité est calculable. Un délai de grâce de douze (12) mois est accordé pour l'atteinte des objectifs.

Processus de vérification

Veillez décrire le processus de vérification utilisé pour cet indicateur, y compris la partie responsable, la source de données, et le calendrier indicatif de validation par le groupe local des partenaires de l'éducation.

L'annuaire statistique de la DSCP constitue la principale base de vérification des données pour le taux de passage des filles, des données brutes seront disponibles et une estimation indépendante sera réalisée par un institut/consultant individuel recruté par le Projet et validé par le GLPE. Pour les campagnes de sensibilisation, les procès-verbaux de réunion transmis à la DPEF serviront d'éléments de vérification

V.3 Mécanisme de décaissement : veuillez décrire brièvement le mécanisme de décaissement

Quel sera le mécanisme utilisé pour le décaissement du financement de la part variable ?

Le décaissement est effectué après atteinte de chaque cible dans le délais requis indiqués dans le tableau. Le niveau de décaissement est proportionnel à la réalisation des objectifs lorsqu'un taux de proportionnalité peut être calculé. Un délai de grâce de douze (12) mois est accordé pour l'atteinte des objectifs.

VI. APPROCHE INCLUSIVE

VI.1 Partenaires de développement

Veillez joindre en annexe à cette requête une liste des partenaires de développement du groupe local des partenaires de l'éducation (GLPE) qui ont été consultés pour l'élaboration de cette requête.

- ➔ **Remise du dossier :** L'agence de coordination remet le dossier complet de requête d'ESPIG (voir les [Directives relatives à l'obtention d'un financement pour la mise en œuvre du programme sectoriel de l'éducation pour les détails](#)) au nom du Gouvernement et du groupe local des partenaires de l'éducation par courrier électronique adressé à gpe_grant_submission@globalpartnership.org, en mettant en copie l'agent partenaire, le chargé de liaison au ministère et le responsable-pays au sein du Secrétariat.
- ➔ Voir page 2 pour les informations relatives à la publication des documents ESPIG.

Annexe I :

DÉFINITIONS	
Les définitions ci-dessous permettent de mieux comprendre certains termes du formulaire dans le contexte de l'ESPIG :	
Concernant les modalités de financement	
Aide budgétaire	Cette modalité est pleinement alignée sur les systèmes de gestion des finances publiques et le financement est indissociable des ressources nationales dans le budget national.
Fonds commun sectoriel	Cela correspond au cas où différentes modalités de financement ou de crédit sont groupées, en ayant chacune des instruments et des mécanismes distincts. La particularité des fonds communs sectoriels réside dans le fait que de multiples partenaires contributeurs apportent des fonds de façon coordonnée en vue de soutenir la mise en œuvre du plan national de l'éducation, ou d'éléments spécifiques de celui-ci. Dans le cadre de cette modalité, les systèmes nationaux sont normalement utilisés pour la passation de marchés publics, la gestion financière, le suivi et l'évaluation, et la présentation de rapports.
Fonds commun de projet/Cofinancement	Cela correspond au cas où le mécanisme de financement se compose de fonds de différentes agences (sources) pour soutenir un projet commun.
Projet autonome	Cela correspond au cas où le mécanisme de financement est unilatéral ou, en d'autres termes, n'est pas groupé avec d'autres sources de financement.
Concernant les indicateurs clés	
Pourcentage des enseignants atteignant un niveau minimum suffisant pour enseigner	Cet indicateur suit le pourcentage des enseignants qui sont en salle de classe et qui sont jugés avoir la capacité et les compétences minimales pour enseigner. Cet indicateur est calculé après une évaluation standardisée des enseignants selon l'enquête des Indicateurs de Prestation de Services (IPS). Les enseignants seront évalués de manière régulière et ceux qui n'ont pas atteint le seuil minimum seront formés dans les disciplines pertinentes et en pédagogie. Les enseignants qui ont un niveau trop faible et pour lesquels il est peu probable qu'une formation entraîne la remédiation ils seront sortis de la salle de classe. Les enseignants constituent l'input le plus déterminant des apprentissages scolaires, pour que les élèves puissent acquérir des connaissances il est nécessaire qu'ils aient dans la salle de classe des enseignants capables d'enseigner.
Le score moyen des élèves en arabe, français, et mathématiques	L'objectif ultime de l'école est de produire des élèves qui savent lire, écrire, et compter. Il a été démontré qu'à travers le monde il existe une crise des apprentissages avec des centaines de millions d'élèves qui ont achevé l'école primaire mais ne savent ni lire, ni écrire, ni calculer. La Mauritanie ne fait pas exception comme l'ont montré les résultats de l'IPS, les évaluations PASEC, ou les évaluations de la CNE. Durant la vie du projet les connaissances des élèves en arabe, français, et mathématiques seront régulièrement évaluées. Le projet à travers ces diverses interventions compte contribuer à l'amélioration des apprentissages.
Taux de transition des filles du primaire au secondaire (6AF vers 1AS) dans les six régions du projet	Cet indicateur suit le pourcentage des filles qui transitent entre la fin du cycle primaire et le secondaire moyen. Une grande proportion des filles ne continue pas au secondaire moyen après le primaire. Plusieurs facteurs contribuent à cet état de fait aussi bien au niveau de l'offre que de la demande. Le projet en améliorant la qualité des apprentissages, en insistant sur la scolarisation des filles, et en sensibilisant les COGES sur l'importance de la continuation des études pour les filles compte améliorer cet indicateur dans les six régions où le projet aura une action significative sur la formation des COGES, la formation des directeurs d'école en gestion et leadership, et l'implication plus forte des IDEN et DREN sur la vie scolaire.